

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DIX JUILLET (10/07/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 17

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 12

Mme Stéphanie GAYET (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS : 4

M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

10 – 10 juillet 2025

10. Délibération portant modification du projet éducatif de Moissac : Accueil collectif de mineurs 3-17 ans

Rapporteur : Monsieur Soufiane ACHCHTOUI

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°30 du conseil municipal du 29 septembre 2022 approuvant le projet éducatif adolescent.

Vu la délibération n°14 du conseil municipal du 06 juillet 2023 modifiant le projet éducatif des accueils collectifs de mineurs,

Considérant qu'il convient de modifier ce projet éducatif afin de respecter la réglementation en vigueur pour répondre aux axes éducatifs de toutes les structures d'accueil de la ville (de 3 ans à 17 ans),

Considérant que le projet éducatif a été présenté à la commission « affaires scolaires » le 28 mai 2025.

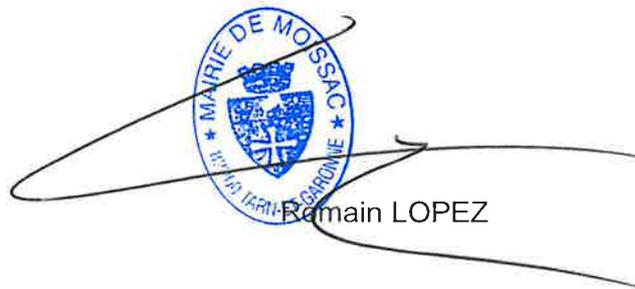
Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au conseil municipal d'adopter le projet éducatif des accueils de loisirs sans hébergement et des accueils de loisirs associés aux écoles ainsi modifié.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

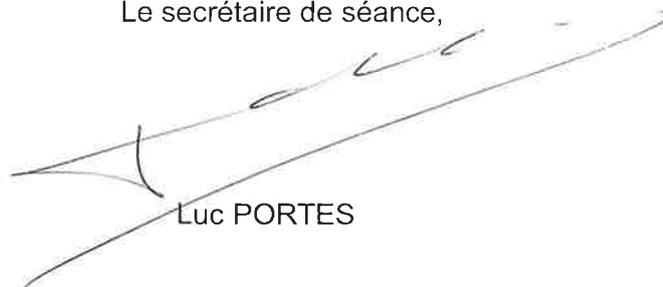
APPROUVE le projet éducatif des accueils collectifs de mineurs municipaux.

Pour copie conforme
Moissac, le 15 juillet 2025

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :